

Magny les Hameaux, le 15 janvier 2021

CONSEIL MUNICIPAL

AH

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

LUNDI 25 JANVIER 2021 à 20h00

**Salle de festivités « Au Trait d'Union »
26, rue des Ecoles Jean Baudin
78114 Magny-les-Hameaux**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2020

RESSOURCES HUMAINES

- Tableau des effectifs - Service ATSEM

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

- Débat d'orientations budgétaires (DOB) - Budget primitif 2021
- Financement de la restructuration du gymnase Auguste Delaune - Avenant au Plan Yvelinois d'amorce à la rénovation urbaine

VIE ASSOCIATIVE

- Avances sur subvention 2021 pour certaines associations et établissements publics

TERRITOIRE DURABLE

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter un accompagnement technique et financier auprès du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour le projet "revisitons nos rues"

Vos courriers doivent être adressés à M. le Maire : Hôtel de Ville - BP 10033 - 78772 Magny-les-Hameaux Cedex
Tél. : 01 39 44 71 71 • Courriel : hoteldeville@magny-les-hameaux.fr

Retrouvez l'actualité municipale sur : magny-les-hameaux.fr • [facebook.com/MagnylesHameaux](https://www.facebook.com/MagnylesHameaux) • twitter.com/villemagny78 • www.instagram.com/villemagny78/ • www.pinterest.fr/communication1409/ & notre application mobile officielle

Hôtel de Ville - 1 place Pierre Bérégovoy - 78114 Magny-les-Hameaux

TRAVAUX ET GESTION URBAINE

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie

URBANISME

- Changement de dénomination d'une portion de la rue Eugène Carrière

ADMINISTRATION GENERALE

- Liste des décisions municipale prises du 27 novembre 2020 au 14 janvier 2021

Au vu du contexte sanitaire et des mesures mises en place par le Gouvernement (loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise), ce Conseil Municipal se tiendra sans public. La séance sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

Pour rappel, le Conseil Scientifique a précisé certaines précautions qu'il est utile de recenser :

- Respect des gestes barrière et des distances de sécurité
- Apport de votre stylo personnel
- Port du masque
- Lavage des mains avec une solution hydroalcoolique à l'entrée de la salle.

Par ailleurs, et dans le but de limiter le nombre d'élus réunis, il sera possible pour chaque élu de disposer de deux pouvoirs (au lieu d'un seul en temps normal). Le quorum est également abaissé : seul un tiers des membres est nécessaire pour que la réunion puisse se tenir valablement (au lieu de la moitié), soit 10 Conseillers Municipaux.

Cette convocation vaut justificatif pour accompagner votre attestation de déplacement dérogatoire.

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit, trois jours francs avant la séance, afin que je puisse envisager l'inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire

Bertrand HOUILLON

NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal.